

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_063-DE

SLOW

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-063
Séance du 05 avril 2023

**Objet : attribution d'une subvention exceptionnelle à la délégation Militaire
Départementale du Gard**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C.BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Carine **BOISSEL** procuration à S.HILLE, Nicole **SAGE** procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine **HERBET** procuration à R.MASSE, **FOURNIER** Marilyne procuration à J. OBID, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Michel **SELLENS**



ESBS AVA E 1:

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_063-DE

S²LO

Objet : attribution d'une subvention exceptionnelle à la délégation Militaire Départementale du Gard

Vu le programme « Aux sports jeunes citoyens ! » (ASJC) s'inscrivant dans le cadre du projet « Héritage des Jeux Olympiques Paris 2024 » dont l'objectif est de promouvoir les activités sportives et les valeurs citoyennes,

Considérant la volonté de la délégation Militaire Départementale du Gard de reconduire pour sa deuxième année le « Challenge des classes de défenses » où près de 450 élèves, représentant les 14 classes de défense du département se rencontreront, pour des ateliers alliant, le sport, un travail de mémoire et de citoyenneté, visant à favoriser la cohésion, le dépassement de soi et la solidarité,

Considérant qu'un groupe de 16 élèves volontaires, issus des classes de la seconde à la terminale du lycée Sainte-Marie de Bagnols-sur-Cèze, participera au Challenge, le 20 avril 2023, au stade Kaufmann, à Nîmes,

Considérant la demande de la délégation Militaire Départementale du Gard afin que la commune s'engage à ses côtés pour offrir aux jeunes gardois la possibilité de se confronter lors du « Challenge des classes de défense »,

Considérant que ville sera publiquement associée à l'évènement, grâce à son logo apposé sur le t-shirt des participants,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 300 € afin que la commune s'engage aux côtés de la Délégation Militaire Départementale du Gard pour pérenniser cette action.

Cette dépense sera imputée sur le compte « 0404-6574-0252 ».

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr